

**SECTEUR: Aménagement forestier**

No. secteurs IMT	Code CNP à 4 chiffres	Appellation	Roulement de MO 1=Oui 0=Non	Origine	Qualification
2	2122 Professionnels/professionnelles des sciences forestières	ingénieur forestier/ingénieure forestière	0	Un baccalauréat en sciences forestières est demandé. L'adhésion à l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec est obligatoire pour porter le titre et exercer la profession d'ingénieur forestier.	La demande est attribuable aux départs à la retraite, à la diminution du nombre de nouveaux diplômés et diplômées dans la discipline et aux difficultés du secteur forestier qui ont entraîné le départ d'une partie de sa main-d'œuvre vers d'autres secteurs d'activité. On observe des difficultés de recrutement dans les entreprises. De plus, les emplois se trouvent fréquemment dans des régions éloignées des grands centres urbains.
2	2223 Technologues et techniciens/techniciennes en sciences forestières	technologue en foresterie	1	Un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie forestière est demandé. L'adhésion à l'Ordre des technologues professionnels du Québec est obligatoire pour porter le titre de technologue professionnel.	La demande s'explique par la diminution marquée du nombre de nouveaux diplômés et diplômées dans la discipline et par la rareté de main-d'œuvre qualifiée et expérimentée dans la profession. Les emplois offerts, qui ont parfois un caractère saisonnier, se trouvent fréquemment dans des régions éloignées des grands centres urbains. De ce fait, on observe un roulement élevé de la main-d'œuvre dans la profession et des difficultés de recrutement dans les entreprises.

**SECTEUR: Aménagement forestier**

No. secteurs IMT	Code CNP à 4 chiffres	Appellation	Roulement de MO 1=Oui 0=Non	Origine	Qualification
2	8211 Surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière	contremaître forestier/contremaîtresse forestière	1	Les personnes qui occupent ces emplois ont une expérience de travail dans le domaine et sont souvent titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie forestière ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) en aménagement de la forêt ou en travail sylvicole.	La demande est attribuable à la rareté de la main-d'œuvre qualifiée et expérimentée dans la profession. Les emplois offerts ont souvent un caractère saisonnier et se trouvent fréquemment dans des régions éloignées des grands centres urbains, de sorte qu'on observe des difficultés de recrutement dans les entreprises. La demande est également attribuable au roulement de la main-d'œuvre dans la profession.
2	8421 Opérateurs/opératrices de scies à chaîne et d'engins de débardage	abatteur/abatteuse - exploitation forestière	1	Le diplôme d'études professionnelles (DEP) en abattage manuel et débardage forestier peut être demandé. La formation de 16 heures du Comité paritaire de prévention du secteur forêt est obligatoire pour exercer le métier. La participation au Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) d'Emploi-Québec dans le métier d'abatteur manuel ou abatteuse manuelle permet aussi d'accéder à un emploi dans la profession. Une bonne capacité physique est aussi requise.	La demande de main-d'œuvre s'explique par les départs à la retraite et par la rareté de relève dans la profession. Les emplois sont offerts le plus souvent dans des régions éloignées des grands centres urbains. Ces emplois ont un caractère saisonnier. On observe un certain roulement de la main-d'œuvre dans le métier et des difficultés de recrutement dans les entreprises.

**SECTEUR: Aménagement forestier**

No. secteurs IMT	Code CNP à 4 chiffres	Appellation	Roulement de MO 1=Oui 0=Non	Origine	Qualification
2	8422 Ouvriers/ouvrières en sylviculture et en exploitation forestière	Aucune	1	Le diplôme d'études professionnelles (DEP) en travail sylvicole ou la participation au Programme d'apprentissage en milieu de travail d'Emploi-Québec dans le métier d'ouvrier sylvicole - débroussailleur ou d'ouvrière sylvicole - débroussailleuse peuvent être demandés. Une bonne capacité physique est requise.	La demande touche la profession de débroussailleur ou débroussailleuse en foresterie. Elle est attribuable aux départs à la retraite et au roulement important de la main-d'œuvre dans la profession. Les emplois sont offerts le plus souvent dans des régions éloignées des grands centres urbains. Les emplois sont saisonniers, généralement entre les mois de mai et d'octobre.
2	8616 Manoeuvres de l'exploitation forestière	Aucune	1	Aucune formation particulière n'est demandée. Une bonne capacité physique est requise.	La demande touche la profession de reboiseur ou reboiseuse. Elle est attribuable au roulement important de la main-d'œuvre, notamment de la main-d'œuvre étudiante souvent embauchée. Les emplois sont offerts le plus souvent dans des régions éloignées des grands centres urbains. Les emplois sont saisonniers, généralement entre les mois de mai et octobre. On observe des difficultés de recrutement dans les entreprises.